

EXTRAIT DU REGISTRE N° 2015-05
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE

Siège : Bonneuil en France (95500) - rue de l'Eau et des Enfants

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 07 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le sept janvier à 9 heures, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances à Bonneuil-en-France, sous la Présidence de Monsieur Guy MESSAGER, Maire honoraire de la Commune de Louvres.

Présents : MM. Mathieu DOMAN et Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), M. Gilles MENAT (Commune de Baillet-en-France), MM. Jean-Luc HERKAT, Maire, et Jean-Claude BONNEVIE (Commune de Bonneuil-en-France), M. Gilles BELLOIN et Mme Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Mme Maria-Elisabeth CARMINATI (CAVAM, commune d'Andilly), M. Jean-Pierre DAUX (CAVAM, commune de Montmorency), MM. Jean-Noël BELLIER et Marcel BOYER (Commune d'Ecouen), M. Jérôme DROUILLOT (Commune d'Epiais-Lès-Louvres), MM. Alain BOURGEOIS, Maire, et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ezanville), M. Luc VILLERMIN (Commune de Fontenay-en-Parisis), M. Gérard GRÉGOIRE et Mme Yolande GARRET (Commune de Gonesse), Mmes Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), MM. Guy MESSAGER, Maire honoraire et Gérald VERGET (Commune de Louvres), MM. Henri GUY et Stéphane BECQUET (Commune de Mareil-en-France), MM. Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), MM. Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de Moisselles), M. Jean-Pierre LARIDAN (Commune de Montsout), M. James DEBAISIEUX et Mme Michèle BACHY (Commune de Piscop), MM. Didier GUEVEL, Maire, et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), M. Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), M. Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), MM. Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), M. Germain BUCHET (Commune de Saint-Witz), M. Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), M. Gérard SAINTE BEUVE (Commune de Le Thillay), M. Alain GOLETTA (Commune de Vémars), M. Dominique KUDLA, Maire, et Mme Christine PASSENAUD (Commune de Villeron), MM. Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. Gérald VERGET, délégué de la commune de Louvres.

Pouvoirs :

M. Patrick SCHEPPLER, Délégué Titulaire de la commune de Le Thillay, a donné pouvoir à M. Gérard SAINTE BEUVE, Délégué Titulaire de la commune de Le Thillay,
Mme Geneviève RAISIN, Déléguée Titulaire de la commune de Montsout, a donné pouvoir à M. Jean-Pierre LARIDAN, Délégué Titulaire de la commune de Montsout,
M. Alain SORTAIS, Délégué Titulaire de la commune de Puiseux-en-France, a donné pouvoir à M. Bernard BESANÇON, Délégué Titulaire de la commune Puiseux-en-France,
M. Patrick LEPEUVE, Délégué Titulaire de la commune de Roissy-en-France, a donné pouvoir à M. Bernard VERMEULEN, Délégué Titulaire de la commune de Roissy-en-France,
M. Michel BACCHIANI, Délégué Titulaire de la commune de Saint-Witz, a donné pouvoir à M. Germain BUCHET, Délégué Titulaire de la commune de Saint-Witz,
M. Bruno REGAERT, Délégué Titulaire de la commune de Vaud'Herland, a donné pouvoir à M. Guy MESSAGER, Délégué Titulaire de la commune de Louvres.

OBJET :

SAGE - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT

Mme Anita MANDIGOU, Vice-Présidente et rapporteur de ce point inscrit à l'ordre du jour, précise au Comité que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature comptable M 14,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-1,

Délibération n° 2015-05

Objet : SAGE - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT

Considérant que pour assurer la continuité des dépenses d'investissement, il convient d'autoriser le président à engager, liquider et mandater ces dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent.

Le Comité Syndical, après examen :

- **Autorise** le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites suivantes ;

SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses			
Chapitre / Article	Libellé	Base Nouveaux crédits 2014	Calcul du 1/4 arrondi inférieur
2051	Concessions, droits similaires	15 000,00 €	3 700,00 €
Total chapitre 20		15 000,00 €	3 700,00 €
n°2013001 / 2031	Etude stratégie SAGE CROULT	236 494,96 €	59 100,00 €
Total Opération		236 494,96 €	59 100,00 €
Total Général		251 494,96 €	62 800,00 €

- **Dit** que les crédits ouverts seront inscrits au budget SAGE 2015,
- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le
et de la publication le

Signé

Guy MESSENGER

Adopté à l'unanimité des suffrages
pour extrait conforme,
Guy MESSENGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de Louvres.